



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 38380

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la réduction du temps de travail au sein de la fonction publique. Il lui rapporte que les revendications des fonctionnaires pour une baisse du temps de travail négociée se font croissantes. Aussi, il lui demande quels sont les projets du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'aménagement et la réduction du temps de travail, dont le Gouvernement a fait un élément majeur de sa politique, constitue une avancée dont doivent bénéficier les salariés du secteur privé comme l'ensemble des fonctionnaires, mais dont les modalités doivent être adaptées aux spécificités de chacun de ces secteurs. Dans la fonction publique, les objectifs de cette démarche sont d'abord l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et le progrès social pour les fonctionnaires, grâce à la promotion d'une politique de gestion des ressources humaines renouvelée, dans le cadre d'une mise en oeuvre déconcentrée et décentralisée de l'aménagement et de la réduction du temps de travail. L'objectif étant que la réduction du temps de travail soit effective dans les fonctions publiques au 1er janvier 2002, il importe de déterminer un cadre national strict pour permettre un traitement égal de l'ensemble des fonctionnaires. Le décret s'appliquant à la fonction publique de l'Etat sera adopté avant l'été. Il reprend les principales modalités prévues par le projet d'accord-cadre négocié avec les partenaires sociaux (modalité de décompte du temps de travail, cycles de travail, définition des astreintes, aménagement du temps de travail, mise en oeuvre déconcentrée ou décentralisée et concertation de la démarche). Les ministères pourront ainsi discuter sur des bases identiques. La loi transposera ensuite ces mesures dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38380

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6937

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 4003